**Intitulé du poste : Coordonnateur du programme de réhabilitation du singe magot**

**Informations générales**

L'UICN a classé le Singe magot (*Macaca sylvanus*) parmi les espèces menacées d'extinction en 2008. C'est le seul primate survivant en Afrique au nord du Sahara. Alors qu'il habitait autrefois toute l'Europe et l'Afrique du Nord, cette espèce est désormais limitée à des zones isolées en Algérie et au Maroc. Les derniers recensements effectués des populations sauvages ont montré un déclin général de cette espèce. En effet, les populations de singe magot dans les zones où l'espèce était historiquement abondante, sont considérés actuellement comme des populations fragmentées et même sur certaines zones l'espèce a complètement disparu.

Au cours des 10 à 15 dernières années, le Maroc a redoublé d'efforts pour arrêter le déclin des effectifs des différentes populations du singe magot à l’échelle nationale. En 2012, l'Agence nationale des eaux et forêts du Maroc (ANEF) a élaboré, en collaboration avec des institutions de recherche scientifique et des ONG nationales et internationales, un plan d'actions de conservation (PAC) pour la conservation du singes magot au Maroc. Aussi, en 2015, le Maroc a également renforcé son arsenal juridique relatif à la lutte contre le commerce illégal des espèces protégées, en adoptant le décret n° 2-12-484 portant application de la loi n° 29-05 relative à la protection des espèces de faune et de flore, conformément aux engagements du pays dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

En 2017, le projet *Born to be Wild* a été lancé et a donné lieu à une collaboration entre l'ANEF et plusieurs ONG internationales (Fonds international pour la protection des animaux, AAP). Le projet suit une approche holistique en abordant les différentes menaces qui pèsent sur les populations de singe magot, visant à assurer une conservation durable de cette espèce et de ses habitats. Les actions du projet sont conformes au plan d'actions pour la conservation du singe magot et s’articulent sur les axes suivants : 1) Contrôle du braconnage et du commerce illégal, 2) Protection des habitats du macaque de Barbarie et facilitation de sa restauration, 3) Diminution de la pression humaine sur l'habitat en fournissant des alternatives durables.

Grâce aux efforts de lutte contre le braconnage et le commerce illégale des espèces protégées de faune et flore sauvages, on constate une augmentation des singes magot confisqués sur le marché commercial local et international. Depuis 2015, des dizaines de singe magot ont été confisqués et mis temporairement dans des établissements zoologiques. Dans le cadre du projet Born to be Wild, ANEF et ses partenaires ont commencé à travailler sur un programme de réhabilitation des singes magot confisqués dans un objectif de réintroduction dans l'aire de répartition historique de cette espèce.

Le programme de réintroduction du singe magot sera réalisé en plusieurs phases :

1. Phase 1 : Re-socialisation et formation de groupes

Les singes magots de ce projet, sont des individus initialement détenus de façon illégale par des particuliers et ont été confisqués par les agents du Département des Eaux et Forêts. Après leur confiscation ces animaux ont été hébergés dans des établissements zoologiques afin de recevoir les soins nécessaires avant leur transfert au centre de réhabilitation dans le Parc National de Tazekka. Pendant leur séjour dans ces établissements, les singes ont été gardés souvent en cage individuel ou en petit groupe, impactant ainsi leur capacité de vivre dans un groupe social stable. Ainsi, .la première phase du processus de réhabilitation et de socialisation consiste à former ces animaux en groupes sociaux stables et le plus proche possible à la composition et la structure d'un groupe de singe magot en milieu naturel..

2. 2ème phase : Pré-lâcher :

La 2ème phase, consiste à mettre les groupes formés pendant la première phase dans un enclos d’acclimatation de pré-lâcher, afin de permettre à ces animaux de s’adapter progressivement à la vie dans le milieu naturel avec moins d'interférence et d’intervention humaine. Pendant cette phase, un suivi et évaluation de près de l’évolution des comportements individuels et collectifs sera réalisé par une équipe de scientifique spécialisé en primatologie, afin de permettre de statuer sur le degrés d’adaptation, d’acquisition d’aptitudes sociales nécessaires à la survie des individus mais aussi du groupe en entier.

3. Phase 3 : Choix du site de lâcher

Le choix du site de lâcher est une phase critique dans ce programme, ce site doit répondre aux besoins naturels de l’espèce en matière de disponibilité alimentaire, de présence de sources d’eau permanentes, de présence de dortoirs et la distance optimale par rapport aux différentes activités anthropiques.

4. Phase 4 : Le Lâcher :

Le lâcher des animaux dans la nature est l’avant dernière phase du programme de réhabilitation. Elle sera réalisée en méthode du « Soft release » . Il s'agit d'une méthode selon laquelle les animaux sont maintenus dans un enclos sur le site de lâcher ou à proximité pendant une période de temps avant leur remise en liberté.

5. Phase 5 : Suivi post-lâcher

Le suivi après le lâcher est l'un des éléments clés d'un programme de réhabilitation. En effet, il permet de documenter précisément le lâcher et d’évaluer le résultat du lâcher en terme de taux de survie, dispersion des individus….. En outre, l'analyse des résultats de ce suivi permettra de réviser et rectifier en cas de besoins l’ensemble du processus de réhabilitation et de réintroduction.

**Description du poste**

Le Coordonnateur du programme de réhabilitation du singe magot (R&R) sera embauché par la filiale de AAP au Maroc et sera tenu de travailler en étroite collaboration avec la Direction des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Nord-Est (Taza), notamment l’équipe du Parc National de Tazekka, en ce qui concerne la planification, la mise en œuvre et l'exécution de la réhabilitation et de la réintroduction du singe magot dans le PN de Tazekka et de la gestion du centre de réhabilitation. Il/elle participera aux différentes phase du programme : la sélection et l'accueil des animaux, la réhabilitation des animaux, la réintroduction dans le milieu naturel, y compris le suivi scientifique avant et après le lâcher. En outre, cette personne travaillera en étroite collaboration avec le Directeur du parc national et les partenaires sur le développement et la mise en œuvre de l'engagement communautaire et des stratégies d'atténuation des conflits entre l'homme et la faune dans le PN de Tazekka.

Cette personne travaillera avec une grande variété de personnes issues de différents milieux sociaux et culturels, notamment les communautés locales, les agents forestiers, les soigneurs d'animaux et les étudiants et les volontaires nationaux et internationaux.

**Tâches principales**

* Évaluer l’état des singes magots confisqués afin de déterminer leur potentiel à faire partie du programme de réhabilitation ;
* Faciliter l'accueil de nouveaux animaux ;
* Gérer et superviser les opérations quotidiennes du centre de réhabilitation ;
* Gérer et superviser la resocialisation et la réhabilitation des singes magot, en formant des groupes stables susceptibles d'être relâchés ;
* Assister le vétérinaire contractuel pour tous les soins préventifs et curatifs des animaux ;
* Former et superviser le personnel chargé des soins aux animaux ;
* Faciliter l’intégration des étudiants et des bénévoles dans l'exécution de leurs tâches ;
* Assister la Direction du Parc National de Tazekka dans la planification et l'exécution d'un programme d'engagement communautaire ;
* Assister à la planification et à la logistique du lâcher et du suivi post-lâcher.
* Assister et appuyer l'évaluation et le choix du site de lâcher.

**Profil requis**

* **Essentiel**
* Être passionné(e) par la conservation de la nature et l'environnement ;
* Une formation académique avec comme niveau Licence ou Master en Ecologie/Biologie, avec une expérience pratique en foresterie/conservation de la nature, avec un intérêt pour la conservation de la faune et l'écologie des espèces ;
* De solides compétences sociales et de communication, et est capable de traduire et d'expliquer des concepts théoriques à un large public ;
* Personne confiante, motivée et orientée vers les résultats, qui a déjà géré et appuyé une équipe ;
* Excellente connaissance pratique de MS Office ;
* Excellente connaissance orale et écrite en Arabe, Français et l’Anglais étant un grand atout.
* **Souhaitable**
* Lien fort avec la région du PN de Tazekka, et est prêt à s'engager à long terme dans ce rôle ;
* Expérience de la gestion de la faune sauvage dans un contexte in situ ou ex situ ;
* Expérience préalable de la participation à des programmes de conservation en partenariat, et compréhension de la gestion de projets ;
* Connaissance et une expérience de la communication environnementale et de l'engagement communautaire, y compris une sensibilisation aux approches de connexion avec la nature ;

**Conditions d’embauche**

Type de contrat : Contrat de 6 mois renouvelable ;

Prise de fonction : Dès que possible ;

Lieu de travail : Principalement le Centre de Réhabilitation des singes magot au sein du Parc National de Tazekka ; selon les nécessités, des déplacements au Maroc et à l’étranger peuvent être envisagés.

Les candidatures doivent comporter un CV détaillé, une lettre de motivation et deux lettres de référence et envoyées par e-mail citant dans l’objet « Coordonnateur du programme de réhabilitation du singe magot» à : a.nature.solutions@gmail.com avant le **31/12/2022 à 23h59**.

Seules les candidat(e)s qui répondent au profil demandé seront contacté(e)s pour une interview.